

**DÉLIBÉRATION N°051/2026****COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 01 Juillet 2026**

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

DATE DE LA CONVOCATION**24/06/2026****DATE D’AFFICHAGE****24/06/2026****NOMBRE DE CONSEILLERS : 23****EN EXERCICE : 23****PRÉSENTS : 20****PROCURATIONS : 3****VOTANTS : 23**

L’an deux mille vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFÉ Thomas.

Étaient présents : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, BOUSQUET Arnaud, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRE Damien, BOUIC Jean Jacques, LECONTE François-Xavier, LIBOURNET Céline, Mme BOUET Véronique, M. GADRAS Clément, Mme LOGER Valérie, LAGAÛZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, FABRE Sylviane, JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : Mme LABARRIÈRE Cindy, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, DUCLOS Corinne

Absents :

Procurations : Mme LABARRIÈRE Cindy à Mme BOSSOUTROT Élodie.
Mme LAMAZOU-LARESSE Brigitte à M. MACHEFÉ Thomas.
Mme DUCLOS Corinne à Mme LOGER Valérie.

Monsieur LABAR Thierry a été élu secrétaire de séance.

Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N° 051/2026 OBJET : CONVENTIONS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS ET L'ASSOCIATION CHATS ET CITOYENS.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la recrudescence des chats errants localisés sur la commune, plusieurs échanges ont eu lieu récemment avec l'association « Chats et citoyens », afin notamment de pouvoir les identifier et les stériliser.

Ces entretiens vont donner lieu à la mise en place de deux conventions avec l'association « Chats et citoyens » ainsi qu'avec la fondation « 30 millions d'amis » et plus particulièrement son service, « chats libres ».

Monsieur le Maire donne lecture des conventions et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**DECIDE**

D'accepter le contenu de la convention « Chats et citoyens »

D'accepter le contenu de la convention avec la fondation 30 millions d'amis.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions « chats errants » avec 30 millions d'amis, et « mission d'intérêt général et d'utilité publique » avec l'association « Chats et citoyens de Marmande ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 03/07/2026 et de l'affichage en date du 03/07/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
LABAR Thierry

Le Maire,
Thomas MACHEFÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.